

Conférence de presse – Vassivière – 10 juillet 2026

Lundi dernier, 6 juillet, le préfet de la Creuse a donné son autorisation pour le projet de porcherie industrielle du Gaec du Villard. Cette autorisation est accompagnée de quelques conditions et contraintes supplémentaires pour les porteurs du projet, mais l'essentiel de la décision préfectorale est malheureusement claire : **faire une porcherie industrielle à Vassivière n'est pas un problème.**

Ainsi donc, tous les avis défavorables qui ont été émis depuis le début de l'année sur ce projet, tous les arguments qui ont été mis en avant pour expliquer les dangers et l'anachronisme de ce projet, toutes les explications données, tous les risques énoncés, tout cela n'aura donc compté pour rien dans la décision préfectorale.

- Le risque de pollution des eaux des cours d'eau et du lac ? **Non retenu.**
- Les cyanobactéries qui inévitablement finiront par pulluler selon l'étude hydrobiologique demandée par le Lac de Vassivière ? **Non retenues.**
- Les risques pour la santé humaine et animale des cyanobactéries toxigènes ? **Non retenus.**
- L'interdiction de baignade, de pêche, d'activités nautiques, suspendue comme une épée de Damoclès au-dessus du lac ? **Non retenue.**
- Les 150 à 300 emplois touristiques qui, autour de Vassivière, sont ainsi menacés ? **Pécadille !**
- L'existence même du centre de vacances des Plateaux Limousins situé à 300 m de la porcherie, dont l'attractivité va s'en trouver remise en cause ? **Aucune importance !**
- La disproportion sidérante entre les emplois menacés et l'emploi à temps partiel généré par l'activité de la porcherie ? **Pas de problème !**
- Le bien-être animal pour des bêtes qui seront parquées sur le caillebottis d'un bâtiment qui, par temps de canicule, deviendra un mouiroir comme on peut le voir ailleurs en France en ce moment même ? **Pas grave !**
- Un modèle agro-industriel dont, dans d'autres régions françaises, on a vu les dégâts ? **On se bouche les yeux !**
- Un projet du passé qui ne correspond ni aux attentes sociétales d'aujourd'hui, ni au modèle exemplaire d'un élevage de qualité en lien avec son territoire comme l'incarne par ailleurs la ferme des Vialatoux ? **Non retenu.**
- Les 1006 avis négatifs exprimés par les habitants et habitantes du territoire sur ce projet, soit 95,6% des contributions à la consultation du public ? **Pas entendus !**
- Les avis défavorables émis par toutes les collectivités concernées (communes du pourtour du lac, Syndicat du Lac, Parc naturel régional, Communauté de communes Creuse Grand Sud), et jusqu'au département de la Haute-Vienne et la Région Nouvelle Aquitaine par la voix de son président Alain Rousset ? **Pas écoutés.**

Alors à quoi bon ici, aujourd'hui, revenir sur tous ces arguments déjà entendus, dits et redits, répétés, démontrés, prouvés, validés, puisque manifestement ils ne comptent pour rien aux yeux du préfet.

Au-delà de ce projet, cette décision soulève une question fondamentale.

Depuis des mois, les habitants se mobilisent.

Les six communes concernées ont exprimé leur opposition.

Le Syndicat du lac de Vassivière.

Le Parc naturel régional.

De nombreux élus départementaux et régionaux.

Cette convergence est exceptionnelle.

Elle n'est pas celle d'un groupe d'intérêt.

Elle est celle d'un territoire.

Lorsqu'une telle parole collective ne trouve pas d'écho dans une décision qui engage durablement son avenir, une question se pose :

Quelle place reste-t-il à la démocratie locale lorsque l'expression presque unanime d'un territoire ne semble pas influencer sur les décisions qui le concernent directement ?

Car la démocratie ne se résume pas à une procédure administrative.

Elle repose aussi sur l'écoute.

Sur la considération.

Sur la confiance.

Et lorsque cette confiance se fragilise, c'est le sacro-saint contrat social qui unit les citoyens à leurs institutions qui est atteint.

* * *

Cette décision interroge également la vision que notre pays porte sur ses territoires ruraux.

Nous vivons déjà les conséquences de l'éloignement des services publics, des difficultés d'accès aux soins, des fermetures de classes, de la raréfaction des infrastructures.

On parle souvent de « déserts » ou de « diagonale du vide ».

Mais ces territoires ne sont pas vides.

Ils sont habités.

Ils innovent.

Ils entreprennent.

Ils accueillent.

Ils préservent des patrimoines naturels exceptionnels.

Ils participent pleinement à la richesse nationale.

Alors une question se pose :

Quelle est aujourd'hui l'ambition de l'État pour ces territoires ?

Souhaite-t-il simplement y autoriser des projets privés et les mettre à disposition d'autres enjeux ?

Ou souhaite-t-il construire avec eux un véritable avenir partagé ?

* * *

Le Préfet autorise donc le projet du GAEC du Villard. Nous prenons acte de ce choix.

Mais cette décision ne marque pas la fin de notre engagement.

Notre unité est totale.

Notre détermination est entière.

Elle s'inscrira dans la durée, aussi longtemps qu'il le faudra.

Les collectivités, les établissements publics, les associations et les citoyens exerceront ensemble tous les recours que le droit met à leur disposition. Deux recours juridiques sont d'ores-et-déjà en préparation avec des avocats spécialisés en droit de l'environnement. Nous mènerons la bataille sur le plan juridique sans faillir. Ce n'est pas une mobilisation de circonstance. C'est un engagement durable au service de notre territoire.

Nous prenons au sérieux les textes qui régissent la République et, en tant qu'élus, nous n'avons pas d'autre choix que de lutter contre ce projet néfaste à plus d'un titre.

Nous y sommes engagés en particulier par la Constitution, c'est-à-dire le texte qui a la plus grande force juridique dans notre pays. Constitution qui a intégré en 2005, en son sein, une charte de l'Environnement. Or que dit cette charte ?

Article 1^{er}. *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

C'est ce qui nous motive à agir ensemble maintenant et ici.

Article 2. *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

C'est ce qui nous oblige à agir ensemble maintenant et ici.

Article 5. *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.*

C'est ce que nous réclamons aujourd'hui : parce que nous savons que la réalisation du dommage est quasi certaine, nous ne pouvons pas laisser se réaliser celui-ci. C'est ce qui nous motive à agir ensemble, maintenant et ici.

* * *

Mais les recours juridiques sont une chose, la mobilisation doit se poursuivre par tous les moyens qui sont à notre disposition.

Nous devons continuer à informer de la situation, y compris en cette période de vacances qui commence, les vacanciers qui viennent aujourd'hui à Vassivière et qui ignorent que, dans 5 ans, dans 10 ans, la baignade pourrait ne plus être possible dans ce lac. Nous devons poursuivre la bataille médiatique qui constitue, amis journalistes, un contre-pouvoir nécessaire dans toute démocratie.

Nous devons interpellier toutes les personnes ou institutions qui vont contribuer à la réalisation de ce projet.

Ainsi, dire par exemple au Crédit Agricole qui s'est engagé dans le plan de financement du projet de la porcherie qu'il contribue à la destruction d'un territoire qu'il dit par ailleurs vouloir défendre. Une banque doit aussi réfléchir aux conséquences des engagements qu'elle prend quand elle soutient tel ou tel projet !

Dire à la Région Nouvelle-Aquitaine que la subvention qu'elle a votée en 2025, dans une relative ignorance du dossier, pour boucler le plan de financement de ce projet, ne doit pas être maintenue. Juridiquement cette subvention est du reste contestable puisqu'elle a été votée en septembre 2025 sur le premier projet du GAEC du Villard, projet qui à ce moment-là avait été abandonné, le projet actuel n'ayant été déposé qu'en décembre 2025...

Nous avons donc encore des leviers pour agir, mais aussi pour prévenir les risques de pollution, et c'est le sens de la démarche de science participative qui est engagée pour suivre l'état des cours d'eau et de la qualité des eaux des lacs du coin, en premier lieu de Vassivière, pour qu'à la première alerte liée à la porcherie si, par malheur, elle devait voir le jour, nous puissions attaquer pénalement les responsables de cette pollution.

* * *

Puisque le préfet ne nous a pas entendu, nous souhaitons aujourd'hui nous adresser directement aux jeunes agriculteurs qui portent ce projet dans un appel solennel et officiel.

Cyrille et Alexandre, nous voulons dire avec force une première chose.

La situation des agriculteurs est devenue profondément préoccupante.

Pression économique.

Revenus insuffisants.

Aléas climatiques.

Évolution permanente des normes.

Isolement.

Personne ne peut ignorer cette réalité.

Or notre territoire a besoin de ses agriculteurs.

Il a besoin d'une agriculture forte.

D'une agriculture économiquement viable.

D'une agriculture durable.

Mais nous refusons que les agriculteurs soient les victimes d'un système qui les conduit à choisir entre leur viabilité économique et des projets délétères en tous points.

Notre responsabilité collective est précisément de créer les conditions pour qu'ils n'aient plus à faire ce choix. Parce que nous croyons qu'un territoire se construit avec ses agriculteurs. Jamais contre eux.

Cyrille et Alexandre, nous vous alertons également sur l'engrenage dans lequel vous êtes en train de vous laisser prendre, en accordant votre confiance à une coopérative qui n'a aucun souci de notre territoire et qui vous lâchera sans hésitation lorsque votre projet rencontrera la première difficulté. Déjà, dans son autorisation, le préfet vous ajoute des contraintes supplémentaires. La surveillance que nous sommes obligés d'exercer sur les effets à venir de votre activité en matière de pollution viendra, le moment venu, peser forcément sur votre activité.

Que dire par ailleurs lorsque, dans le cadre d'une procédure judiciaire concernant un GAEC du Cher en date de 2025, on lit dans un arrêt de la cour de cassation que ce GAEC, qui avait des grosses difficultés de trésorerie, s'est trouvé, je cite, en « *conflit avec la société CIRHYO qui, avant l'ouverture de la procédure a cherché à compenser sa créance en récupérant 300 porcelets, ce qui a 'décapité l'exploitation' selon l'analyse du mandataire judiciaire au terme du rapport du juge commissaire.* »

Cyrille et Alexandre, notre opposition ne s'adresse pas à vous. Y compris dans la consultation du public beaucoup de contributeurs le disent. Ce n'est pas à vous qu'on en veut : notre opposition concerne un projet qui divise profondément un territoire auquel nous savons que vous êtes attachés. Nous vous demandons de prendre le temps de reconsidérer ce projet.

Non comme un renoncement.

Mais comme le choix courageux d'un avenir capable de rassembler.

Et si vous choisissez cette voie, nous prenons aujourd'hui un engagement public.

Vous ne serez pas seuls.

Les communes, les collectivités, les structures d'accompagnement, les partenaires du développement économique et tous ceux qui accompagnent les porteurs de projets sur notre territoire seront à vos côtés pour construire une alternative ambitieuse, viable et porteuse d'avenir.

Parce que nous croyons qu'il est toujours préférable de construire ensemble plutôt que de demeurer durablement dans la division.

Nous vous proposons de réfléchir ensemble aux moyens de penser un projet différent, en prenant en compte y compris les investissements financiers que vous avez déjà pu engager sur ce projet.

Cet appel ne peut rester sans réponse. Rencontrons-nous et travaillons ensemble à une alternative qui ne fasse peser aucune menace sur Vassivière, ses habitants et habitantes, ses paysages, son eau, son attractivité et sa beauté.